

mesures efficaces sur la réglementation des armements et le désarmement. Depuis sa création, le Comité, nous le savons, s'est fixé comme but ultime la réalisation du désarmement général et complet. A la suite de ces résolutions, l'attention renouvelée qui est portée à cette question semble avoir créé un climat propice au progrès. Les membres du Comité reconnaissent de plus en plus que l'intérêt que nous attachons actuellement à des mesures collatérales urgentes et précises doit être considéré dans le cadre d'une marche vers notre objectif à long terme, le désarmement général et complet.

Le rapport de la Conférence du Comité du désarmement, ainsi que les documents de travail qui y sont annexés, montrent bien à quel point la Conférence s'est attachée à la tâche qui lui avait été assignée, c'est-à-dire l'élaboration d'un programme d'ensemble. La complexité des questions, les compromis indispensables et la nécessité de donner priorité aux négociations sur des aspects précis de la réglementation des armements ont cependant empêché la Conférence, à sa dernière session, d'aboutir à un consensus sur la question du programme. En outre, la plupart des délégations ont été d'accord pour penser que la Conférence ne devait pas en revenir aux débats des années 60 marqués par la polémique, ni s'embourber dans une discussion sur les priorités ou l'établissement de « phases successives ».

L'attitude la plus constructive semblerait être de déterminer ce qui a été fait de positif jusqu'à présent et de voir sur quelles mesures de réglementation des armements il serait possible de faire de nouveaux progrès. A notre avis, établir des délais ou des dates limites ne contribuerait pas à la réalisation d'un tel programme. Il faut que nos buts soient bien déterminés; il faut que nos méthodes soient souples et nous devons tenir compte des rapports étroits qui existent entre la réglementation des armements et le désarmement, d'une part, et le climat international, d'autre part.

Dans cette optique, le projet d'un programme détaillé présenté à la Conférence du Comité du désarmement le 27 août par le Mexique, la Suède et la Yougoslavie (CCD/313) semble, en gros, remettre les questions dans une perspective logique et représente, à notre avis, un effort réaliste de trouver une formule de compromis acceptable. Il y a des points que nous aimerions voir changer, certes, mais, dans l'ensemble, ce projet de programme constitue, à nos yeux, une base de négociations pratiques au cours de la présente session. Nous croyons savoir, en outre, que les auteurs de cette proposition positive sont disposés à discuter leur projet avec d'autres délégations, en vue d'aboutir à une formule qui obtiendrait l'appui général de l'Assemblée à la présente session et dont le Comité pourrait s'inspirer pour orienter ses travaux futurs.

« L'espoir, dit-on — et ce sera ma conclusion — est le pain quotidien du pauvre. » Les membres de la Conférence du Comité du désarmement ont appris que, dans le domaine de la réglementation des armements et du désarmement, où tellement de choses dépendent des rapports entre les grandes puissances et du climat international, « mieux vaut la moitié d'un pain que pas de pain du